

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE**

D'AUBIN

Séance du 8 juillet 2022

L'an deux mille vingt deux, le huit juillet à 19 h 00, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Monsieur Maurice COUDERC.

Etaient présents : M. Laurent ALEXANDRE – Mme Michèle JOSEPH-EDMOND – M. Michel BAERT – Mme Christine TEULIER – M. Maurice COUDERC – Mme Charlène CUESTA – MM. Gilles AUGUSTE – Lionel AULANIER – Mmes Brigitte CUESTA – Laurianne VINCENT – MM. Jean-Pierre BALDIT – Théo BENTRARI – Alain SOLIGNAC – Mmes Emilie DUSSAUSOY – Mathilde KART-BENTRARI – Mme Marie-Claude AGELOU – M. Yves SVEC – Mme Magali GARRIC – M. Francis GAUBERT – Mme Amélia AYORA – Mmes Christine DELPOUVE – Anne-Marie PRIOLEAU – Brigitte RODRIGUEZ.

Procurations : M. Denis GRUSZKA à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND
M. Bernard D'IVERNOIS à Mme Marie-Claude AGELOU
Mme Renée BELIERES à Mme Michèle JOSEPH-EDMOND
M. André MARTINEZ à Mme Brigitte RODRIGUEZ

Conformément à l'article L 121.4 du Code des Communes il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Christine TEULIER ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Attribution de subvention DETR – Ajustements –
Aménagement de l'îlot Paul Lafargue.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par notification du 17 juin 2022, l'Etat a retenu au titre de la DETR 2022 le projet d'Aménagement de l'îlot Paul Lafargue pour 39 923.75 €

Aussi, il convient de modifier le plan de financement correspondant afin de pouvoir établir la décision définitive d'attribution comme suit :

DEPENSE SUBVENTIONNABLE	181 895.00 €	
Subvention D.E.T.R. Base Subventionnable 159 695.00 € *	25 % * (soit environ 22 %)	39 923.75 €
Subvention Région	30 %	54 568.50 €
Département	20 %	36 379.00 €
Autofinancement	28 %	51 023.75 €

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

APPROUVE le nouveau plan de financement.

REMERCIE l'Etat de l'inscription de ce projet au titre de la DETR 2022.

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture le **12 juillet 2022**.

Publiée ou Notifiée le **12 juillet 2022**.

Le Maire soussigné certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

La Secrétaire,



Mme TEULIER



Pour extrait conforme,

L'Adjoint au Maire,



M. JOSEPH-EDMOND